

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 38 (1905)
Heft: 3-4

Artikel: Une victime de la révocation de l'édit de Nantes
Autor: Cart, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379780>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE VICTIME DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

PAR

J. CART

Passant un jour, — il y a de cela trois ou quatre ans, — par la paisible ville de Rolle, je m'y arrêtai dans une maison amie. Là, au cours de l'entretien, mes yeux se fixèrent sur un petit volume tout de noir habillé. Il me parut très vieux et, par conséquent, digne de toute attention. Ayant demandé et obtenu l'autorisation de l'emporter, j'eus ainsi toute facilité de le voir de plus près. Le titre complet en était : *Le Combat du fidèle exposé en deux sermons sur ces paroles de l'Apostre Saint Paul en sa II Epitre à Timothée: J'ay combattu le bon combat, etc. A Genève. Dans l'imprimerie de Duillier. MDCLXXXVI.*

Le nom de l'auteur faisait défaut, mais une main dès longtemps glacée par la mort avait écrit en grosses lettres ce nom : *J. Bernard*, dont l'encre, noire sans doute à l'origine, avait extraordinairement pâli.

La lecture de ce livre, vieux de plus de deux siècles, me captiva fortement et me fit désirer d'en savoir plus long sur l'auteur.

Dans ce but, je ne pouvais m'adresser mieux qu'au savant professeur Bernus. Il me répondit aussitôt en m'engageant à entreprendre quelques recherches sur la vie et l'activité du pasteur réfugié. Lui-même, M. Bernus, avait eu la pensée de faire ce travail et, de ce qu'il avait découvert, il concluait déjà que Bernard avait été un « homme intéressant et de

réelle valeur.» En même temps, il m'apprenait que la bibliothèque de la Faculté de l'Eglise libre, à Lausanne, possédait quatorze sermons de ce pasteur.

Par suite de circonstances dont le récit ne présenterait aucun intérêt aux lecteurs de ces pages, je n'ai pu suivre aux conseils de M. Bernus que tout récemment, et non sans regretter à mainte reprise que l'érudit professeur ne fût plus là pour contrôler avec moi les renseignements qui m'étaient fournis de divers côtés.

Outre les sermons de J. Bernard, les sources auxquelles j'ai puisé n'étaient pas toutes à la portée de la main. C'étaient, par exemple, les archives d'Etat de Berne, celles de l'Eglise française de Saint-Gall et celles des Eglises wallonnes d'Amsterdam, la Bibliothèque du protestantisme français à Paris, et des ouvrages dont les titres seront indiqués en note, etc.

Existerait-il encore d'autres sources que celles auxquelles j'ai eu recours? Je l'ignore et suis ainsi contraint de ne donner que ce que j'ai reçu moi-même.

I

En 1680, cinq années par conséquent avant la Révocation officielle de l'Edit de Nantes, paraissaient à Genève chez J. Hermann Widerhold, — un nom bien peu genevois, semble-t-il, — quatre sermons dont l'auteur, Jean Bernard, allait devenir l'une des victimes de la Révocation.

Reconstituer la biographie de ce pasteur réfugié n'est pas chose facile. Impossible, par exemple, de déterminer avec exactitude le lieu pas plus que l'année de sa naissance. Lorsqu'il fit imprimer ses sermons à Genève, il était, comme le porte le titre de ces derniers, ministre à Manosque et Remouls, en Provence ¹. C'est là paraît-il, qu'il aurait exercé le ministère pastoral durant 40 années, soit de 1644 à 1685 ². En admettant qu'il fût entré en charge à l'âge de 22 ans, — ce qui, à

¹ Manosque est à 17 kilomètres de Forcalquier, dans le département actuel des Basses-Alpes.

² *La France protestante* fait commencer le ministère de Jean Bernard en 1646.

cette époque, et même plus tard n'avait rien d'extraordinaire, — il serait né vers 1622 ¹. Fils d'André Bernard, docteur en théologie, et de Marguerite Gaudemar, il avait un frère, Thomas, qui avait émigré en Suisse deux ans avant lui et dont le nom reparaitra dans la suite.

D'après un historien catholique de la Provence nommé Achard, et qui avait, paraît-il, bien connu Jean Bernard tandis que celui-ci était pasteur à Manosque, ce dernier aurait été fort riche. Il faisait beaucoup d'aumônes. Il possédait une maison de campagne connue dès lors sous le nom de Bastido d'uno ministré, et d'autres terres désignées sous celui de Leis Bernardos ². En émigrant, Bernard savait qu'il serait dépouillé de tous ses biens situés en France, et s'il put sauver quelques débris de sa fortune, ce ne fut certainement pas grand'chose. Il était même si dénué de ressources en arrivant en Suisse, qu'à la date du 28 mars 1686, le Conseil de Berne lui allouait 15 thalers (quelque chose comme 50 ou 60 francs), pour son entretien.

Les quatre sermons imprimés en 1680 à Genève, et, par conséquent, antérieurement à la révocation de l'Edit de Nantes ainsi qu'à l'arrivée de Bernard en Suisse, jettent quelque jour sur les circonstances du temps et sur la personnalité du pasteur réfugié.

Le premier de ces sermons est intitulé (nous conservons l'orthographe de l'original) *le Seau de l'Esprit* ou sermon sur Ephésiens, IV, 30 (Et n'attristez point le Saint-Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellés pour le jour de la rédemption). C'est le dimanche 30 juillet 1662 que Bernard le prêchait à Charenton. Il est précédé d'une épître à un certain M. Boneau, demeurant à Paris et que Bernard appelle son cousin. C'est « pour les affaires de nos Eglises », comme s'exprime Bernard, c'est-à-dire pour des intérêts importants que ce pasteur est venu à Charenton. Il fait allusion aux « afflictions et tris-

¹ Les exemples de pasteurs consacrés à un âge plus tendre, à 19, à 20 ans, par exemple, ne sont pas rares. Le célèbre Antoine Court remplit, dès l'âge de 17 ans, les fonctions de lecteur et de prédicateur dans les réunions du désert.

² Achard, *Histoire des hommes illustres de Provence*.

tesses qui sont les compagnes inséparables des fidèles lorsqu'ils voient la froissure de Joseph. » Il parle des « craintes et des orages qui assiégeaient continuellement son esprit » et cela se conçoit sans peine quand on constate combien, depuis la mort de Henri IV en 1610, les réformés de France avaient eu déjà à souffrir pour leur foi. La nouvelle de la mort du roi avait réveillé toutes leurs inquiétudes, et bientôt ils s'aperçurent que le pouvoir, influencé par les prêtres, allait suivre à leur égard une politique absolument contraire à celle que l'Edit de Nantes avait inaugurée. L'histoire nous apprend ce que fut, sous ce rapport, le règne de Louis XIII, préluant d'une manière si manifeste à ce que serait le règne de Louis XIV. A peine ce dernier roi avait-il pris les rênes du pouvoir que les persécutions contre les protestants s'aggravèrent. On conçoit les angoisses de Bernard et le besoin qu'il éprouvait de rappeler ici que le Sceau de l'Esprit donne aux fidèles une assurance ferme au sein de la tentation. Toutefois, il semble espérer encore que les persécutions seront arrêtées par la volonté du roi. « C'est cette sauvegarde que notre prince nous a donnée, qui fait que, courageusement, nous passons à travers tous les obstacles qui nous voudraient arrêter dans notre carrière, jusqu'à ce que, par une mort heureuse, nous entrions dans la Canaan céleste ¹. »

C'était, semble-t-il, faire preuve de beaucoup d'optimisme, mais Bernard parle à Charenton, le lieu de culte de l'Eglise de Paris, et, par conséquent, au sein d'une Eglise qui se montrait encore « florissante », qui recevait, ajoute-t-il, « de si grandes bénédictions d'en haut. » Y avait-il cependant quelque apparence que cette paix dût être bientôt troublée pour que Bernard insiste, comme il le fait, sur ce que « le plus beau trait de ce sceau (de l'Esprit) est la concorde ? » « Que cette Eglise, dit-il, conserve cette précieuse paix ; qu'un si grand peuple qui la compose ne soit qu'un cœur et qu'une âme ! »

¹ On ne sait trop à quoi Bernard fait ici allusion, car, à cette date, les synodes nationaux ne pouvaient déjà plus se réunir et la mort de Mazarin en 1661 avait encore aggravé la situation des réformés.

Bernard avait, paraît-il, prêché déjà plus d'une fois dans cette « célèbre assemblée », et il l'avait fait avec une approbation marquée.

II

C'est à Berne que Bernard vint d'abord chercher un refuge. Dans le premier des deux sermons sur *Le combat du fidèle*, sermons qu'on peut à bon droit lui attribuer et qu'il a dédiés aux « Illustres, puissans et souverains Seigneurs, Messeigneurs les avoyers, boursiers, banderets et conseillers de la Ville et canton de Berne, » il s'exprime en ces termes : « Je suis venu chercher un refuge dans vos Etats, où je me procurai l'avantage de vous offrir mes profonds respects, et de vous demander la grâce de votre protection que VV. EE. avaient accordée à plusieurs de nos frères. Vous eûtes la bonté de me l'accorder. »

A plus d'une reprise, Bernard constate avec reconnaissance quel accueil lui a été fait à Berne, non seulement par LL. EE. mais encore pas de hauts personnages tels, par exemple, que « Monseigneur d'Erlack (sic), seigneur de Chadaw, ci-devant avoyer à Thoune et de présent du petit Conseil de la ville et canton de Berne. » Dans la dédicace à ce seigneur de son sermon sur *La vision de la face*, Bernard rappelle qu'il a été reçu « avec une bonté et une douceur extraordinaires dans la famille d'Erlack. » Il rend hommage à la piété de Madame et de ses enfans, dont « les procédés, dit-il, l'ont soulagé dans les divers accidents fort affligeants qui lui sont arrivés depuis sa sortie du royaume de France.

La mort d'un des fils d'Erlach avait fourni à Bernard l'occasion de prononcer à Berne les trois sermons qu'il publiait et qui avaient pour texte commun le v. 15 du Psaume XVII : « Mais moi, dans la justice, je verrai ta face. » Le second de ces sermons intitulé : *Le rassasiement du fidèle*, était dédié à « Monseigneur Steiger, seigneur de Saint-Christophe, ci-devant bailli d'Yverdon, et à présent du Petit Conseil de la ville et canton de Berne. » Bernard avait fait chez ce seigneur, à Saint-Christophe, un séjour en souvenir duquel il

lui témoigne sa gratitude et son respect. La dédicace de ce sermon nous apprend que Bernard avait un gendre, Alphonse de Vignolles, ministre à Aubaïs, puis au Cailard, en Bas-Languedoc, émigré à la Révocation, et qui, dans son séjour à Berne, avait éprouvé les effets de la bienveillance de l'ex-bailli d'Yverdon. C'est en 1683 que Vignolles avait épousé Marguerite Bernard. En quittant Berne, où il avait séjourné peu de temps, il s'était rendu à Berlin, puis à Brandebourg, où il exerçait le ministère pastoral. C'est là qu'il devait mourir en 1744.

Le troisième des sermons prêchés à Berne et intitulé : *Le réveil du fidèle*, n'est précédé d'aucune dédicace. Bernard y fait allusion à son « âge avancé, » sans que cette allusion puisse nous guider dans la détermination de cet âge¹.

Ces trois sermons, sans doute de 1686 et imprimés à Genève en 1687, pour Jaques Bardin, ne sont pas les seuls que Bernard aurait prêchés à Berne. C'est du moins ce qu'on peut conclure de ce qu'il dit dans l'épître à M. d'Erlach, qu'il avait déjà « donné au public quelques-uns des sermons qu'il avait eu la consolation de prononcer dans la sainte assemblée » de Berne. Le sermon sur *La vision de la face*, était, disait-il encore, « le premier qu'il donnait de nouveau au public. »

III

Jean Bernard avait à Saint-Gall des amis qu'il avait connus à Lyon², parmi lesquels il y en avait un qui lui était particulièrement cher. Il s'appelait Rutz. Il remplissait à Marseille les fonctions de consul pour « les très hauts, très puissants et souverains seigneurs les Etats-généraux des Provinces-Unies. » C'est à Marseille, où les affaires des Eglises l'appelaient souvent, parce que « les puissances y faisaient leur demeure ordinaire, » que Bernard avait fait la connaissance de Rutz. Celui-ci, se rendant à Amsterdam, avait passé par

¹ D'après mes calculs, — un peu hypothétiques, il est vrai, — Bernard n'aurait eu alors que soixante-quatre ans.

² *La France protestante* dit que Jean Bernard aurait prêché à Lyon deux sermons intitulés : *L'onction sainte*, 1681.

Berne et Bernard, afin de voir son ami plus à loisir, ainsi que M. Zolicofre (sic), beau-frère de Rutz, fit le voyage de Saint-Gall. Là, on le fit prêcher deux dimanches de suite dans l'Eglise française. Les deux sermons ont pour titre commun : *Le souhait apostolique* et pour texte : Ephésiens I, 2 : « La grâce et la paix vous soient données de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ. » Le premier est dédié à *Messieurs les directeurs des marchands de la ville de Saint-Gall*, qu'il loue « de leur charité et de leur bienfaisance vis-à-vis des nombreux réfugiés que la tempête a jetés dans ce port. » A ce propos, il ne sera pas sans intérêt de rappeler ici en quelques mots quelle fut l'origine de l'Eglise française de Saint-Gall. Lorsque Jean Bernard y prêcha, en 1686, cette origine était toute récente.

Avant même que l'édit de Nantes eût été formellement révoqué, la ville de Saint-Gall était venue au secours des réfugiés par des prestations d'argent. Mais ce que les autorités de la ville ne pouvaient faire, des commerçants domiciliés en France le firent. Christophe Zollikofer, négociant à Marseille, l'ami dévoué des protestants condamnés aux galères, s'attacha à délivrer des prisonniers. Dans ce but, il écrivit en leur faveur à Zurich et à Saint-Gall, qui lui envoyèrent de l'argent. Mais c'est en 1685, aux premiers jours de novembre, que la *corporation des marchands* fonda l'Eglise française qu'elle dirige encore maintenant¹.

C'est sur la demande de ses auditeurs que Bernard fit imprimer ses sermons². Le second était dédié à son « cher ami » Rutz, parce que celui-ci étant le « principal sujet du voyage » de l'auteur à Saint-Gall, ce sermon lui « appartenait. » A la date du 4 août 1687, le protocole des séances de la direction des marchands s'exprime en ces termes : « M. Jean Bernard reçoit du Directoire pour deux prédications françaises qu'il a fait imprimer et a dédiées aux directeurs et autres membres de la Corporation, un honoraire de 10 florins d'Empire. »

¹ Conf. Fréd. Tissot, *Deux-centième anniversaire de la Révocation de l'édit de Nantes et de la fondation de l'Eglise française de Saint-Gall*. — Saint-Gall, 1885.

² A Genève, chez Jacques de Tournes, 1687.

IV

Le séjour de Jean Bernard à Berne ne devait pas être bien long. En 1688, il quittait cette ville, sans doute d'une manière définitive. Voici à quel propos.

A cette époque, les réfugiés qui se trouvaient en Suisse, en grand nombre et la plupart dans une grande misère, formèrent le dessein d'envoyer une députation aux princes et aux républiques évangéliques de l'Allemagne et même aux souverains du Nord, soit pour remercier ceux d'entre eux qui avaient déjà exercé leur charité envers les pauvres dispersés et les supplier de persévérer dans cette bonne œuvre, soit pour exciter le zèle de ceux qui se seraient jusqu'alors abstenus. Les députés devaient solliciter l'établissement de nouvelles colonies, la concession de terres à défricher, des secours d'argent là où des colonies ne pourraient pas se former, des secours de route et tous autres moyens de « subvenir aux besoins de nos pauvres frères qui sont sortis et sortiront ci-après moyennant l'assistance de Dieu, de la grande tribulation. »

M. Henri de Mirmand, gentilhomme de Nîmes, réfugié en Suisse, à Zurich, à la fin de 1686, représentant l'Eglise française de Zurich, se rencontra, le 6 février 1688, à Lausanne, avec les principaux d'entre les réfugiés de cette ville et des villes voisines. L'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, avait résolu de faire venir à Berlin quelqu'un d'entre les réfugiés en Suisse, afin de voir avec lui ce qu'il y aurait à faire pour procurer des établissements au peuple qui sortait de France. C'est alors qu'on en écrivit à M. de Mirmand, en l'engageant à venir à Berlin pour en conférer avec le prince. Dans l'assemblée de Lausanne, M. de Mirmand, en faisant connaître ce fait, ajouta que LL. EE. des quatre cantons évangéliques, dans une récente diète à Aarau, avaient approuvé ce dessein et chargé LL. EE. de Zurich de donner, au nom des quatre cantons, des lettres de recommandation aux députés qui seraient élus pour porter ce message. L'assemblée, à la pluralité des suffrages, choisit M. de Mirmand lui-

même en lui adjoignant Jean Bernard, de Manosque. L'adresse, qui leur était confiée, était de la plume du pasteur Barbeyrac. Signée de cinquante-cinq noms honorables, parmi lesquels ceux de trente-trois ministres, elle était précédée de ce préambule : « Les pasteurs, anciens et autres chrétiens protestants de France réfugiés en Suisse pour la cause de l'Évangile, aux Rois, Electeurs, Princes, Magistrats et tous autres chrétiens protestants évangéliques. — Grands monarques, Augustes Electeurs, Sérénissimes Princes, Hauts, Puissants, Excellents magistrats, et vous tous aussi nos très honorés et très chers Frères au Seigneur, Miséricorde, paix et dilection vous soient multipliées par Dieu le Père, par Jésus-Christ son Fils et par la vertu du Saint-Esprit. »

Cette adresse était fort belle. Elle constituait un témoignage vibrant de la reconnaissance éprouvée pour le bien déjà reçu ¹.

Les délégués des réfugiés partirent de Zurich, le 10 mars 1688, pour Berlin ², parce qu'ils devaient se rendre en premier lieu auprès de l'Electeur; mais, en chemin, ils eurent la douleur d'apprendre la mort de cet illustre prince. Ils se rendirent alors, soit dans l'été de 1688, en Hollande pour y plaider la cause de leurs coreligionnaires. Mais cette démarche, qui avait fait naître de si grandes espérances, aboutit à peu de chose. La révolution d'Angleterre, cette même année, et les mouvements politiques sur le continent firent échouer le plan primitif, bien que la députation eût eu d'abord quelque succès là où elle s'était présentée. Néanmoins, Jean Bernard, contre l'avis de la colonie française de Berlin (1^{er} décembre 1688), et de la direction des réfugiés à Lausanne (1^{er} mars 1689), crut devoir poursuivre sa mission bien qu'on l'en eût déchargé à plus d'une reprise ³. Il se rendit donc en Angle-

¹ Conf. E. Arnaud, *Histoire des protestants de Provence*, t. I. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. VII. Solomiac, *Note historique sur la direction de la Bourse française de Lausanne*. 1859.

² A cette occasion, Bernard reçut du Conseil de Berne, comme *viatique*, 25 thalers. (21 avril 1688.)

³ *La France protestante* prétend que Bernard ne put faire le voyage de 1688

terre. Il y était sans doute encouragé par le fait qu'à La Haye, où il s'était rencontré avec la princesse Marie, fille de Jacques II et femme de Guillaume d'Orange, celle-ci, touchée de son zèle, de sa piété, de toute sa manière d'agir et pleine d'estime pour lui, lui avait promis des secours en argent dès qu'elle serait montée sur le trône d'Angleterre.

V

Il ne semble pas que le séjour de Bernard en Angleterre ait été de longue durée. En quittant ce pays, probablement en 1690, il vint s'établir à Amsterdam. Le 22 avril 1691, il était inscrit, ainsi que sa femme, sur le registre de l'Eglise et il recevait pension du magistrat ¹.

Le 6 septembre 1684 déjà et les jours suivants, la Compagnie du synode des Eglises wallonnes, assemblée à Aerhem, frappée du triste et lamentable état où se trouvait l'Eglise réformée de France, avait pris « la résolution de travailler de tout son pouvoir à la consolation de l'Eglise affligée et de chercher des voies de douceur et conformes à l'esprit de l'Evangile pour empêcher la totale ruine de l'ouvrage de la réformation en France. »

En 1685 arrivaient à Amsterdam un certain nombre de pasteurs français à l'entretien desquels le consistoire de l'Eglise wallonne pourvut au moyen d'une collecte. L'année suivante leur nombre s'accrut considérablement et le magistrat de la ville, de concert avec le Conseil d'Etat, se chargea de l'entretien de 38 d'entre eux qui devaient prêcher à leur tour le dimanche et trois jours de la semaine dans un second temple, mis à la disposition des réfugiés. Deux ans après le

et qu'il écrivit de Zurich, en date du 12 mai, à ses mandants, que son grand âge ne lui permettait pas d'aller plus loin. Cette indication ne concorde absolument pas avec les faits connus. Ch. Weiss, dans son *Histoire des réfugiés protestants de France*, II, p. 150, dit que la mission de Jean Bernard et de Mirmand réussit pleinement.

¹ *La France protestante* prétend que c'est un autre Jean Bernard qui s'est établi en 1691 à Amsterdam. Les documents officiels démentent cette assertion. Voir F. H. Gagnebin, *Pasteurs de France réfugiés en Hollande*. La Haye 1884.

magistrat de la ville se chargea encore de la pension de 12 pasteurs, ce qui porta à 50 le nombre de ceux qui recevaient une pension à Amsterdam. D'autres pasteurs, arrivant dans la suite, prirent la place de ceux qui étaient morts. Parmi eux se trouvait Jean Bernard, à la date indiquée plus haut. Il prêcha à son tour jusqu'au 3 novembre 1699 ¹.

Le frère de Jean Bernard, Thomas, qui avait émigré deux ans avant lui et avait, semble-t-il, toujours demeuré à Berne, rejoignit son frère à Amsterdam en 1696 ². C'est ce que nous apprenons par le *Journal de Messieurs les Directeurs des Français réfugiés* (à Berne):

« Du jeudy 5 mars 1696. M. Thomas Bernard ministre de... en Provence, a représenté qu'il plût à LL. EE. de lui donner une pension au commencement de son refuge ; qu'il renonça à cette pension à cause qu'il trouvait à gagner sa vie, et que présentement il a consumé tout ce qu'il avait gagné ; priant la Compagnie de lui rétablir sa pension. La Chambre, ayant été informée par M. Bermond que M. le ministre Bernard, frère du dit sieur requérant, le sollicitait de l'aller joindre en Hollande où il a du bien sans aucune famille, il a été arrêté que M. Hollard lui fera connaître qu'il doit se rendre auprès de son frère ³. Et que cependant on lui donnera pour une fois 12 livres. » Arrivé à Amsterdam, Thomas Bernard demanda aux bourgmaitres de pourvoir à sa subsistance. Ceux-ci le renvoyèrent à la diaconie qui lui accorda un subside régulier dès le 29 août 1696 au 1^{er} juin 1698. Il n'est pas dit que Jean Bernard ait assisté son frère.

¹ Conf. F. H. Gagnebin, *idem*.

² M. le professeur H. Vuilleumier me communique cette note extraite par lui des *Kirchen- und Akademie-Geschäfte* (t. IV, aux archives cantonales) : « Avant de s'établir à Berne, Thomas Bernard séjourna à Lausanne. C'est là qu'il s'engagea (en présence du recteur Elie Merlat) par sa signature à « n'enseigner rien, ni » en public ni en particulier, qui contrevienne à la confession helvétique, au catholicisme d'Heidelberg, ni à la Formula Consensus. » Il signa le 6 juillet 1685, en même temps que 7 autres ministres réfugiés (28 en tout signèrent du 25 juin au 21 juillet).

³ Moïse Hollard, pasteur de l'Eglise française de Berne et l'un des membres les plus distingués du corps pastoral.

On ne possède qu'un seul des sermons que Jean Bernard fut appelé à prononcer à Amsterdam. Le 16 janvier 1695, il prêchait, dans une des Eglises wallonnes de cette ville, sur ces paroles : « Souviens-toi donc d'où tu es déchu, repens-toi et fais tes premières œuvres ; sinon je viendrai bientôt à toi, et si tu ne te repens, j'ôterai ton chandelier de sa place » (Apoc. II, 5). La reine Marie, femme de Guillaume III, son cousin, venait de mourir, et Jean Bernard, dont nous connaissons les relations antérieures avec la reine défunte, se sentit pressé, — ou, peut-être, fut-il chargé officiellement, — d'exprimer d'une manière publique et solennelle les regrets causés chez les protestants français réfugiés par la mort de la souveraine de l'Angleterre. C'était, disait-il, un coup qui venait les frapper, « un deuil général qui est notre partage en diverses manières, » allusion évidente à l'intérêt tout particulier que Marie avait témoigné aux réfugiés.

Ce sermon parut cette même année 1695, chez Corneille de Hogenhuisen, imprimeur, dans le Bloemstraat.

La vie de Jean Bernard devait se prolonger jusqu'au 3 août 1706, date de sa mort et de son inhumation à Amsterdam. Si nos calculs ont été justes, il aurait ainsi atteint l'âge de 84 ans ; ce qui n'a rien d'impossible ¹.

VI

Parmi les quatorze sermons que possède la bibliothèque de la Faculté libre à Lausanne, il en est au moins onze qui sont incontestablement de lui. A l'égard des trois autres, on a émis quelques doutes et la *France protestante* va même jusqu'à exprimer l'idée que, deux au moins de ces derniers sermons, sont du père de Jean Bernard. Celui-ci, faisant imprimer à Genève quelques-unes de ses prédications, leur aurait adjoint deux ou trois des productions de son père. Un seul de ces sermons porte sur le titre le nom de Bernard, mais sans aucun initiale d'un nom de baptême.

¹ Osterwald, le célèbre pasteur neuchâtelois, prêchait encore à l'âge de 84 ans. Jean Bernard aurait cessé de prêcher à l'âge de 77 ans.

C'est celui qui a été prononcé, — la date n'en est pas indiquée, — au Luc ¹, en Provence, pendant la tenue d'un synode. Il est intitulé : *Jésus-Christ dans l'assemblée des fidèles*, sur le verset 20 du chap. XVIII de saint Matthieu : « Car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux. » Il ressort de la dédicace à « Monsieur Dusson, seigneur de la Quere, capitaine d'un des vaisseaux du Roy, » que ce personnage appartenait à une famille noble. Ainsi que son père, il avait une position en vue dans l'Eglise de France. Au Synode du Luc il était commissaire du Roi ². Bernard le loue expressément de ce qu'il concourt avec d'autres « à soutenir les principales libertés qu'on tâchait tous les jours d'ôter aux réformés. » C'est sur le désir formel de Dusson que Bernard aurait fonctionné au Synode du Luc à la place d'un de ses collègues. Ce n'était du reste pas la première fois qu'il était appelé à prêcher en synode. Il y avait dix années, raconte-t-il, qu'il avait été « honoré du même emploi. »

C'est ici un sermon de circonstance prononcé devant un grand nombre de pasteurs de la province et à une époque où les assemblées synodales avaient encore la liberté de se réunir. Les plaintes qui se font jour ici et là, dans la dédicace, en particulier, font prévoir que cette liberté était déjà fort compromise.

Le style de ce sermon a quelque chose de plus ferme, et, en même temps, de plus coulant que ce n'est le cas dans les sermons de Jean Bernard. Ce ne serait pourtant pas là un motif suffisant pour lui en refuser la paternité. Le Luc, est une localité trop peu éloignée de Manosque pour que Jean Bernard fût empêché de s'y rendre. Il devait même, habitant la même province, faire partie de ce Synode. L'absence du prénom de Jean ne serait pas non plus une raison pour refuser à ce pasteur l'honneur d'avoir prêché au Luc devant ses collègues

¹ Le Luc : 28 kilomètres sud-ouest de Draguignan (Var).

² Nous lisons de curieux détails sur la position et le rôle des commissaires du Roi au sein des Synodes protestants, dans l'intéressant article de M. Paul de Félice intitulé : *Un Synode provincial au XVII^e siècle*. (*Foi et Vie*, n° du 5 mai 1905.)

dans le ministère. La question peut donc rester en suspens ¹.

Il serait plus difficile d'attribuer à Jean Bernard le sermon intitulé : *Le soulagement du fidèle travaillé*, sur Matth. XI, 28 : « Venez à moi vous tous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulagerai. » Pas de nom d'auteur. Le style n'est pas absolument celui des sermons de Jean Bernard et la *France protestante* y voit sans doute la preuve que ce discours serait, comme le sermon prêché au Luc, du père de Bernard. De même que le précédent, il a été imprimé à Genève en 1680 chez Widerhold, mais cela ne prouve rien puisque les sermons dits de Manosque sont sortis de la même officine.

VII

En recueillant — autant que la chose était possible — dans les sermons de Jean Bernard, des détails propres à enrichir sa biographie, il a été déjà question des deux sermons sur *Le Combat du fidèle*, d'après ce texte de 2 Timothée IV, 7, 8 : « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi. Au reste, la couronne de justice m'est réservée ; le Seigneur juste juge me la remettra en ce jour-là, et non seulement à moi mais aussi à tous ceux qui auront aimé son avènement. »

C'est le moment de revenir sur ces sermons, sortis des presses de l'imprimerie de Duillier en 1686, sans nom d'auteur. Nous avons vu qu'ils sont précédés d'une dédicace à LL. EE. de Berne et que les détails biographiques que cette dédicace renferme paraissent manifestement se rapporter à Jean Bernard. Il est possible que ce dernier les ait prêchés à son arrivée à Berne, soit en 1685. « Je supplie, dit-il, très humblement vos EE. de recevoir ce petit et faible gage de ma profonde soumission, quoiqu'il ne soit accompagné d'aucun des ornements du siècle, je veux dire de la politesse du langage, étant persuadé que VV. EE., animées d'un saint zèle et

¹ La *France protestante* pense que si Bernard a commencé son ministère vers 1646, par exemple, il ne peut avoir prêché à Charenton et au Luc ; mais elle ne donne pas ses raisons.

d'une piété sincère, préféreront la simplicité apostolique à tous les ornements de la terre. »

Le premier de ces sermons traite surtout du combat du fidèle, le second de la course achevée et de la foi gardée. Ce sont bien, entre les sermons de Jean Bernard, ceux qui renferment le plus d'allusions à l'état des protestants de France et des réfugiés. Il ne sera donc pas hors de propos d'en citer ici quelques fragments.

Nous lisons ce qui suit dans la péroraison du premier sermon :

« C'est à vous, âmes fidèles, que je regarde maintenant, quand je vois cette sainte assemblée composée de tant de personnes de différentes conditions et de différent sexe, que les combats auxquels ils ont été appelés pour l'Evangile ont conduits miraculeusement en ce lieu, où nous nous rencontrons à prêcher, par un effet adorable de la Providence divine et par un témoignage extraordinaire de sa miséricorde. J'entends avec une sainte joie le Cantique que vous entonnez avec le prophète (Ps. 92) : Chantons à l'Eternel nouveau Cantique, car il a fait des choses merveilleuses, sa dextre et le bras de sa sainteté nous ont délivrés. Joignez l'apôtre avec le prophète et dites dans le mouvement de vos âmes : *J'ai combattu le bon combat.*

» Je ne puis contempler tant d'âmes pieuses, pasteurs et brebis, nobles et vous dont la condition n'est pas si relevée dans le monde, hommes et femmes, jeunes et vieux, vous qui étiez appelés aux combats de la terre, et vous dont les occupations sont encore différentes, que je ne trouve en vous l'accomplissement de ce qu'autrefois un ancien père de l'Eglise disait, parlant de la manière en laquelle Dieu traitait ses enfants ici-bas : il nous fait cueillir la manne sur l'absinthe. Nous l'expérimentons aujourd'hui, chers frères, nous avons été abreuvés d'amertume, ayant vu les sanctuaires du Dieu vivant démolis, nos temples renversés, le flambeau de la parole éteint, nos troupeaux dispersés et nos pasteurs et plusieurs fidèles fugitifs. Avec quelle amertume, avons-nous dit, avec le prophète, la couronne de notre tête est chute, malheur pour nous, car nous avons péché ; qui de nous dans cette extrême amertume de son âme n'a dit avec Nahomi : qu'on ne m'appelle plus *Nahomi* mais *Mara*, car le Seigneur

m'a remplie d'amertume. Mais courage, chrétiens, voici la manne qui tombe sur l'absinthe. Les maisons matérielles ont été renversées, mais le fidèle dira : Mon Dieu n'habite point aux lieux faits de main d'homme ; en quelque lieu que je l'invoque, il oïra mes cris et prêterà l'oreille à mes supplications ; mon cœur et mon corps seront les temples du saint Esprit dans lequel il habitera ; sa voix suppléera à celle des pasteurs ordinaires, il me consolera dans mes grandes afflictions, il parlera à mon âme et lui dira (Ps. 42) : Ame, pourquoi t'abats-tu ? Espère en Dieu, confie-toi en lui, tu le loueras encore en sa présence. Voilà, fidèles, un grand lénitif à toutes nos douleurs. Quelle amertume selon la chair de quitter son pays et son parentage, de quitter les trésors et les délices de sa patrie ; quelle amertume plusieurs de vous n'ont-ils pas endurée pour pouvoir se rencontrer dans ces saintes assemblées ? Cette tendre enfance qu'on a exposée à mille dangers, des personnes que le sexe ou leur âge fort avancé, accompagné de plusieurs incommodités, n'ont pas empêchés d'entreprendre aussi ce grand et laborieux voyage où les dangers très visibles semblaient devoir arrêter les plus intrépides. Venez, dis-je, chers frères, recueillir cette manne céleste que le saint apôtre vous présente aujourd'hui ; entonnez avec ce saint homme ce beau chant de triomphe : *J'ai combattu le bon combat.*

» Dites à votre divin Rédempteur nous avons abandonné pour l'amour de toi parents, amis, biens, maisons, nous espérons d'en recevoir cent fois au double et après cela la vie éternelle. Ajoutez encore : nous avons persévéré avec toi, ô notre doux Rédempteur, dans tes tentations, tu disposeras donc le Royaume comme ton père l'a disposé, c'est-à-dire en termes différents : *J'ai combattu le bon combat.* »

L'auteur s'adresse ensuite plus directement aux diverses classes de ses auditeurs : aux ministres de l'Evangile qu'il exhorte fortement à remplir la charge glorieuse dont Dieu les a honorés ; aux malades, aux femmes, aux enfants, aux jeunes gens, aux vieillards, à chacune de ces classes selon sa position dans l'Eglise ou dans le monde. Puis, faisant en terminant une allusion évidente à ce qui caractérisait la situation des réfugiés, il leur disait :

« Oh ! que ceux-là sont bienheureux qui, comme des vrais enfants d'Abraham, quittent leur pays et leur parentage

pour aller en la terre que Dieu leur a préparée ; qui, étant la postérité sainte des apôtres, quittent femmes, enfants, héritage pour suivre Jésus-Christ. Mais, sur toutes choses, disposons-nous à couronner nos combats d'une sainte persévérance. C'est ici, chers frères, la dernière condition que je demande de vous, que comme les trois preux de David, nous poursuivions ce que nous avons commencé, en traversant tout le camp ennemi, jusqu'à ce que nous ayons puisé de l'eau du puits qui est derrière la porte de Bethléem, qu'étant semblables à Moïse et Josué, nous surmontions, par une sainte persévérance, tous les obstacles qui se présentent, jusqu'à ce que nous soyons entrés en la terre de Canaan. Qu'à l'exemple de Jacob, nous cheminions jusqu'à ce que nous soyons parvenus en Bethel, etc. »

VIII

Si, dans le premier de ses sermons, le pasteur Bernard s'est attaché presque exclusivement à développer la première partie de son texte, dans le second, il a surtout insisté sur ces paroles : « J'ai achevé la course, j'ai gardé la foi. » C'est à propos de ces derniers mots qu'il a été amené à parler de ces huguenots persécutés qui n'avaient pas *gardé la foi* et il le fait en ces termes :

« Ce que nous devons remarquer pour notre consolation particulière en ce temps affligeant auquel nous sommes parvenus, qui nous fait dire avec le prophète Esaïe (Ch. 22) : je pleurerai amèrement, qu'on ne s'avance point pour me consoler ; et avec un Jérémie : à la mienne volonté que mes yeux fussent une vive fontaine de larmes, je pleurerais jour et nuit les navrés à mort de la fille de mon peuple ; c'est lors, chers frères, que nous pensons à cette chute lamentable d'un si grand nombre de personnes qui, par une lâcheté honteuse, ont abandonné la pure profession de l'Évangile pour embrasser une communion contraire. Mais quelle que soit leur faute, ne nous hâtons pas pourtant de prononcer un jugement téméraire pour dévouer tout ce grand peuple à une damnation éternelle. Nous pouvons comparer cette multitude qu'on a fait trébucher, ou par les promesses, ou par les menaces, ou par les rudes travaux et par diverses souffrances, qu'on ne peut considérer sans une extrême hor-

reur, aux chutes de Pierre et de Judas. Saint-Pierre et Judas renient leur maître, mais leurs suites furent bien différentes, car si Judas fut abandonné dans son péché, Saint-Pierre fut regardé par Jésus : ce fut un regard de pitié et de compassion ; Judas est précipité et Saint-Pierre est ramené ; l'un fut un exemple de la justice, l'autre de la miséricorde. Je ne doute point, chers frères, qu'à plusieurs de ceux qui sont tombés par cette chute lamentable, le Seigneur n'applique le baume de Galaad pour consolider les plaies qu'ils ont reçues dans ce dangereux combat que plusieurs ont enduré et qui avait été préparé aux autres ; qu'il ne les regarde du haut des cieux dans ses grandes compassions. Les sanglots qu'ils poussent du fond de leur cœur, le désir ardent qu'ils témoignent d'avoir pour se présenter à Dieu en Sion, pour recueillir la manne céleste dans la prédication de la parole et dans l'administration des sacrements, me fait conclure que l'esprit de la grâce les a émus, comme autrefois le chant du coq réveilla Pierre de son assoupissement, que c'est ce divin esprit qui leur fait dire avec un David (Ps. 51) : Eternel, aie pitié de nous selon la grandeur de tes compassions ; et, ailleurs : Eternel, si tu prends garde aux iniquités, qui est-ce qui subsistera (Ps. 130) ? Mais il y a pardon par devers toi afin que tu sois craint. Je dirai, chers frères, à ceux qui sont dans ces saintes dispositions, après leur chute d'infirmité, ce que St-Ambroise disait à la mère de St-Augustin qui répandait continuellement des larmes pour ce cher fils : *Il est impossible que les enfants de ces larmes périssent*. J'avoue que la foi de ces pauvres errants est tombée dans une grande faiblesse, dans une syncope bien étrange, que ses mouvements ont été si languissants qu'ils ont pu devenir presque imperceptibles, mais, appartenant à l'élection (comme il est hors de doute qu'il n'y en eut dans ces assemblées qui étaient honorées de la prédication de l'Evangile), le Dieu de toute compassion, en pardonnant leur infirmité, leur fera ressentir de nouvelles grâces ; il favorisera leurs efforts et changera enfin leur esclavage en liberté et leurs ténèbres en lumière. Et lorsqu'il leur demandera, comme autrefois à St-Pierre : M'aimez-vous ? ils lui répondront : Seigneur, tu le sais, et alors leur langue deviendra leur gloire et en croyant de cœur, ils feront confession de bouche à salut, et, changeant leur tristesse en joie, leur servitude en liberté, ils changeront aussi leurs prières en actions de grâces de ce que la dextre

de l'Eternel a fait merveille en leur faveur. C'est alors, fidèles, que voyant ces dragmes que nous croyions perdues retrouvées, ces brebis égarées retournées à leur souverain pasteur, ces enfants prodigues reçus entre les bras de leur Père céleste, tous transportés de joie, nous dirons avec le prophète Esaïe : le peuple qui gisait en ténèbres a vu une merveilleuse lumière et à ceux qui gisaient dans les ténèbres de l'ombre de la mort, la lumière est apparue. Mais je veux donner un conseil à ces pauvres affligés, entre les mains desquels cet écrit pourrait parvenir, c'est qu'ils se hâtent pour pouvoir rentrer bientôt dans cette sainte carrière ; qu'ils pensent ce qui arriva autrefois aux Lévites pour être partis trop tard ; qu'ils écoutent un grand homme de l'antiquité parlant contre ceux qui voulaient renvoyer leur repentance au lit de la mort : A Dieu ne plaise (disait ce Saint), qu'on se promette si fort de la clémence de Dieu qu'on se veuille même promettre une injustice disant : je me repentirai au lit de ma mort (Augustin). C'est le même qui ajoute : Je ne puis être assuré de celui qui ne témoigne sa repentance qu'au lit de la mort, bien que je ne puisse refuser de le recevoir à repentance, je n'ose dire il sera damné, je n'ose dire il sera sauvé. Que vous dirait donc ce grand personnage si vous croupissez si longtemps dans votre chute ; je ne sais ce que je dois dire : il vous dira je ne puis rien promettre, je ne suis point assuré de la volonté de Dieu. Pécheurs donc, qui avez si grièvement scandalisé l'Eglise du Dieu vivant, voulez-vous que nous ne soyons plus dans les incertitudes et dans les angoisses avec vous, convertissez-vous de bonne heure, tandis que vous jouissez de quelque force en votre corps et en votre âme, avant que votre raison et votre imagination s'affaiblissent, avant que vos mauvaises habitudes vieillissent avec vous ; faites connaître la sincérité de votre repentance en vous convertissant en un temps où vous pourriez encore pécher, etc. »

Je dois à l'obligeance de M. le professeur H. Vuilleumier la connaissance de deux sermons de Jean Bernard que ne possède pas la bibliothèque de la Faculté de l'Eglise libre. Ils sont intitulés : *Le combat du fidèle couronné*, sur ces paroles de l'apôtre saint Paul, en sa seconde Epître à Timothée, cha-

pitre IV, v. 8 : « Quant au reste, la couronne de justice m'est réservée, etc. » A Genève, chez Samuel de Tournes, MDCLXXXVI. A la vérité, ces sermons ne portent aucun nom d'auteur, mais ils ne sont que la suite des sermons sur le *Combat du fidèle* dédiés à LL. EE. de Berne. C'est ce qui ressort avec évidence de l'épître dédicatoire à « Très illustres, très puissants, très magnifiques et Souverains Seigneurs, les Bourgmestres et Conseillers de la Ville et Canton de Zurich, » les alliés de Berne.

Après avoir rappelé qu'il avait présenté les précédents sermons à LL. EE. de Berne, l'auteur ajoute : « Je n'oublierai pas, magnifiques seigneurs, de porter mes pensées jusqu'à VV. EE. et à vos illustres Alliés qui combattent le même combat de la foi et courent dans une même carrière... Ayant encore été exhorté par diverses personnes de continuer ce qui avait été commencé, je prens la liberté, souverains seigneurs, quoique je vous sois inconnu et le plus petit dans la maison de mon Dieu, de m'adresser à VV. EE. d'une manière différente, c'est en vous offrant avec un très profond respect ces deux sermons qui pourront aussi servir à l'édification et consolation de quelques bonnes âmes affligées... Je me persuade, Très puissans Seigneurs, que votre charité n'improuvera point la passion qu'a un serviteur de Dieu, qui se rencontre proche de vos Etats, d'emploier ce moien pour se procurer ce grand avantage d'être connu de VV. EE. et leur donner de nouvelles marques de sa très profonde soumission. Permettez-moi donc, souverains seigneurs, de Vous aller présenter des couronnes, après vous avoir parlé de vos combats pour la foi et pour la piété que vous soutenez avec tant d'ardeur, avec ces Illustres Membres qui composent cet auguste Corps dont VV. EE. sont le premier mobile... Ne m'étant pas permis de m'attacher à la considération des choses humaines, Vous me permettrés de faire quelques réflexions sur les divines : VV. EE. les soutiennent avec tant d'évidence, que l'ardeur de votre foi et l'abondance si extraordinaire de vos grandes charités, qui sont une source inépuisable pour les pauvres membres de Christ qui abordent en foule parmi vous, sont

déjà renommées par tout le monde... Permettéz-moi donc, Très puissans Seigneurs, que je sois aujourd'hui l'organe de ce grand nombre de familles dispersées et errantes, semblables à ces fidèles de la dispersion dont nous parlent les sacrés Cahiers, qui publient hautement les charités extraordinaires que VV. EE. leur ont fait ressentir, comme plusieurs autres Cornille et Dorcas, dont Votre Ville est remplie... Que votre Terre, très illustres Seigneurs, soit toujours la terre de Gossen et vos illustres familles celles d'Obed-Edom, etc. »

Les sermons sur *Le combat du fidèle couronné* sont de la même année que plusieurs des sermons dont il a été fait mention antérieurement, soit de 1686, tels que les sermons prêchés à Berne et Saint-Gall. Faut-il en conclure que Bernard les aurait prononcés à Zürich lors de son passage dans cette ville pour se rendre à Saint-Gall? Ou plutôt n'est-il pas probable que ces sermons avaient déjà été prêchés à Berne, ce qui n'était pas un obstacle pour qu'ils fussent dédiés à messieurs de Zürich? On ne peut guère que se livrer à des hypothèses plus ou moins plausibles pour résoudre ce petit problème chronologique, en l'absence, dans les épîtres dédicatoires, de toute allusion à des détails de cette nature.

IX

Ce qui caractérise les sermons de Jean Bernard, c'est d'abord, quant au fond, une doctrine de la plus pure orthodoxie, — comme tout ce qui appartenait à la prédication évangélique de cette époque en France. — Abondants en citations bibliques, ils trahissent une connaissance approfondie des Saintes Ecritures. La nécessité de la sanctification personnelle y est aussi fortement accentuée, ce qui donne lieu, de la part du prédicateur, à des appels pressants, parfois véhéments à la conscience des auditeurs. On voit qu'il parle non à un public anonyme, mais à celui qu'il a sous les yeux et qu'il ne craint pas de prendre à partie. Les fragments ci-dessus, empruntés au *Combat du fidèle*, le démontrent suffisamment.

Les allusions aux doctrines romaines sont chez Bernard moins fréquentes qu'on ne serait porté à l'attendre d'une des victimes de l'intolérance catholique. On en rencontre pourtant ici et là, en particulier dans le premier sermon sur *La vision de la face*, dans le second sur *Le rassasiement du fidèle* et dans le sermon sur *La mort de la reine d'Angleterre*.

D'autre part, il n'y a rien de surprenant à ce que le pasteur réfugié ait été fréquemment conduit à faire mention, dans ses discours, soit des persécutions que les protestants français avaient subies déjà bien avant la révocation de l'Edit de Nantes, soit de la situation actuelle des réfugiés en pays étrangers. Si ces allusions sont très apparentes dans les sermons sur *Le combat du fidèle*, il s'en rencontre également dans les sermons sur *Le rassasiement du fidèle* et sur *Le réveil du fidèle*. Seulement ici les persécutions sont envisagées comme des châtiments provoqués par un état de sommeil spirituel chez les persécutés, Dieu, dit le prédicateur, « ayant permis que nous ayons été privés de toutes nos libertés, que nos sanctuaires aient été renversés, et nos maisons d'oraison démolies. » Dans les sermons sur *Le combat du fidèle couronné*, l'Eglise persécutée est appelée « la Sion de mon Dieu, » les fidèles qui ont échappé à la « grande tribulation » sont exhortés à la persévérance. L'auteur affectionne l'image d'où ressortent « les afflictions de l'Eglise, que nous voyons si souvent avec l'habit noir et lugubre, revêtue de crêpe et presque dans les épaisses ténèbres du tombeau. »

A ce propos, Jean Bernard réunit en un même corps les réfugiés des Vallées vaudoises du Piémont et les réfugiés français. Ainsi, dans le sermon sur *Le combat du fidèle*, il consacre une page aux premiers, réfugiés à Berne après les persécutions qu'ils avaient souffertes dans leur pays d'origine. Il est probable que ces Vaudois faisaient partie de l'Eglise française de Berne. Le sermon sur *Le rassasiement du fidèle* renferme également une allusion à ces chrétiens des Vallées « qui ont tout abandonné pour la cause de l'Evangile ; qui n'ont emporté que leur âme pour butin. »

Quant à leur forme, il y a lieu tout d'abord de signaler

l'étendue, l'ampleur des sermons de Jean Bernard. En moyenne, ils comptent chacun une soixantaine de pages, parfois même davantage. Le plus court, celui sur *La mort de la reine d'Angleterre*, n'en a que 30, mais c'est une exception et encore le caractère d'imprimerie est-il ici plus compact que dans les sermons ordinaires. Au reste cette étendue considérable des sermons était un fait commun en ce temps-là et plus tard encore. L'épreuve à laquelle ces longs sermons soumettaient les auditeurs ne fait que mieux ressortir et admirer une patience dont les auditoires actuels semblent avoir perdu le secret. Mais, outre la dose de patience qu'ils semblent avoir exigée des auditeurs, ils supposent assez souvent chez ceux-ci une instruction quasi-classique qui leur permettait de s'orienter au milieu de détails de pure érudition. Tel est, en particulier, le cas des sermons sur *Le combat du fidèle couronné*.

La langue que parle Jean Bernard est naturellement celle de son temps. Certaines tournures de phrases nous sont devenues étrangères; certaines expressions ont vieilli au point de n'être pas actuellement très compréhensibles. Le style lui-même est parfois un peu lourd, sans être jamais obscur. Il a son cachet particulier, mais ce n'est pas encore le français qui sera caractérisé dans la suite par ces mots : *style réfugié*.

Comme prédicateur, on ne peut douter que Jean Bernard n'ait exercé sur ses auditeurs une réelle et bienfaisante influence.

X

Il serait certainement intéressant de savoir comment le pasteur Jean Bernard a été jugé par ses contemporains. Mais, au premier abord, on peut se demander à quelles sources il faudrait puiser pour obtenir les renseignements désirables? D'avance, on conclurait que ces sources n'existent pas. Ce serait là une conclusion trop précipitée, quoique assez naturelle. Les témoignages des hommes qui ont connu Bernard ou entendu parler de lui, sont rares sans doute et incomplets, mais ils présentent un intérêt réel.

Le célèbre Pineton de Chambrun, ancien pasteur à Orange, dont la tragique histoire est bien connue¹, qui avait vu de près Bernard en Hollande, à La Haye, où lui-même était réfugié depuis l'an 1687, représentait l'ancien ministre de Manosque comme un homme très *persuasif*; et, dans une lettre du 10 novembre 1686, il s'exprimait ainsi à son sujet : « Sa vertu et les dons qu'il a pour la chaire lui ont acquis le cœur de tout le public et un accueil favorable du prince mon maître (le prince d'Orange) et de la princesse (Marie) qui m'en a parlé très avantageusement. » C'est en rappelant l'estime en laquelle on tenait Bernard que Chambrun jugeait qu'on aurait dû maintenir ce pasteur dans l'emploi de délégué auprès des puissances évangéliques, emploi qu'on avait travaillé à lui ôter sous le prétexte que cette tentative faisait plus de bruit qu'elle ne remportait de succès. Il est vrai qu'à l'encontre de l'opinion de Chambrun, un autre contemporain de Bernard, Gautier, ancien pasteur de Montpellier, établi à Berlin, reprochait au pasteur réfugié de manquer de constance, de modération et de jugement. Mais outre que cette appréciation sévère de la conduite de Bernard est contredite par les faits, on peut supposer qu'elle n'était provoquée chez Gautier que par une divergence de vues sur un point tout spécial.

En revanche, l'historien catholique Achard, dont le nom a déjà paru dans ces pages, corrobore le témoignage rendu à Bernard par Chambrun. « Il réunissait en lui, dit-il, les mœurs, l'esprit et la science. Une probité épurée, un caractère bienfaisant, une affabilité prévenante faisaient aimer Bernard par les catholiques mêmes. Les saillies de son esprit, les agréments de sa conversation et une physionomie riante, le faisaient rechercher de tout le monde. Les prêtres eux-mêmes vivaient avec lui dans une espèce de familiarité. » Pendant que Jean Bernard était encore en Provence, il eut, à ce que rapporte Achard, une dispute théologique « vive, longue et animée, » avec l'abbé Aubert, curé de Notre-Dame de Ma-

¹ *Les larmes de Jaques Pineton de Chambrun*. Paris, 1854.

nosque, devant une assemblée nombreuse, réunie à l'hôtel de ville. Enfin, et toujours d'après Achard, Bernard aurait composé un livre intitulé : *Obéissance du sujet à la loi du prince et du prince à la loi de Dieu*, où il démontrait que les persécutions ne pouvaient autoriser les sujets à se révolter contre leur prince et que les princes ne devaient pas user de violence pour ramener les esprits à la vraie religion. Dans les circonstances où ce livre fut sans doute écrit, on ne peut que déplorer sa perte. Il nous aurait certainement aidés à en mieux connaître et apprécier l'auteur.

En résumé, ces témoignages des contemporains, quoique incomplets, mais joints à ce qui nous reste de Jean Bernard, montrent bien que l'ancien pasteur de Manosque n'était pas un homme ordinaire, et ils justifient l'opinion qu'en avait conçue M. Bernus. Ce dernier estimait que Bernard méritait une notice « un peu développée. » Était-il possible d'étendre cette notice au delà des pages que je viens de lui consacrer ? Je n'en suis pas certain, mais ce dont je suis assuré, c'est que le regretté professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de l'Eglise libre du canton de Vaud aurait donné au personnage de Jean Bernard tout le relief auquel cette victime de l'intolérance avait droit à si juste titre.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de faire connaître ici en quelques mots deux des imprimeurs chez lesquels la plupart des sermons attribués à Jean Bernard ont été édités. Ces notices sont empruntées à des articles plus étendus publiés par le *Bulletin de l'Institut national genevois* (t. II, p. 247 et suiv. et 253-255). Vers l'an 1665, les *Widerhold*, selon toute apparence originaires d'Allemagne, vinrent se fixer à Genève où Jean Hermann reçut la bourgeoisie, le 13 août 1668. Il paraît s'être montré, dans l'exercice de son industrie, aussi habile qu'entreprenant. On aura remarqué que les sermons intitulés *Le combat du fidèle*, sont présentés comme étant sortis des presses de l'*Imprimerie de Duillier*. En effet, l'imprimerie de *Widerhold*, établie à Duillier sur Nyon, soit sur la terre seigneuriale des frères Fatio, et sous leur patronage, était ainsi placée sous la protection du gouvernement de

Berne, ce qui assurait une certaine sécurité pour ses produits. Cela n'empêchait pas de considérer les ouvrages sortis de ses presses comme édités à Genève. Jusqu'en 1690, on trouve des éditions dites de Duillier. A propos de cette imprimerie, M. le professeur H. Vuilleumier veut bien me communiquer encore une note empruntée aux *Acta academica* de Lausanne (t. I, p. 113), en date du 5 octobre 1675. Il ressort du texte original latin que le seigneur de Dully (*sic*), Jean-Baptiste Fatzio, a prié l'Académie de le recommander auprès du Souverain (LL. EE.) aux fins d'obtenir la permission d'établir une imprimerie à Dully (Duillier). Il promettait de livrer à l'Académie un exemplaire des divers ouvrages qu'il éditerait et il réclamerait même d'elle l'examen préalable de ces ouvrages. Il fut fait droit au désir de Fatio, et maître Currit, professeur de langue grecque, fut chargé de plaider sa cause auprès du Souverain.

Les *De Tournes* avaient d'abord, soit dès 1540, travaillé comme imprimeurs à Lyon. Le premier d'entre eux, réfugié à Genève en 1585, s'appelait Jean. En 1686, Jaques et Samuel de Tournes impriment les sermons de Jean Bernard. En 1726, deux des membres de cette famille, Jean-Jaques et Jaques, retournent à Lyon, où ils achètent un fonds considérable de librairie, tout en conservant leur maison de Genève, où, en 1765, ils travaillent encore comme imprimeurs de l'Etat. Leurs après-venants ne s'occupèrent plus guère de librairie, et, en 1780, ils quittèrent leur établissement de Lyon. Leur maison avait subsisté durant 240 ans.
